

VALEUR JURIDIQUE

Le certificat de baptême civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale. Il s'agit uniquement d'un engagement moral de la parts des parrains et marraines traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

CONDITIONS

- * La personne à baptiser doit être mineure et de nationalité française.
- * Les parents de l'enfant doivent être domiciliés sur la commune, et être présents le jour de la cérémonie.
- * Les parrains et marraines doivent être âgés de plus de 13 ans au moment du baptême (âge de discernement selon la loi du 08/01/1993).
- * Lorsque les parents de l'enfant sont séparés, une autorisation écrite du parent absent est obligatoire avec copie de sa pièce d'identité ; si sans nouvelle de l'autre parent une attestation sur l'honneur sera à remplir.

DOCUMENTS A FOURNIR

- ↻ Copie acte de naissance de l'enfant
- ↻ Copie pièces d'identité des parents
- ↻ Copie pièces d'identités du parrain et de la marraine
- ↻ Justificatif de domicile des parents
- ↻ Fiche de renseignement (verso de ce dépliant)

MAIRIE DE SAMATAN
2, Place de la Fontaine
32130 SAMATAN

05 62 62 30 19
contact@samatan-gers.com
www.samatan-gers.com



S A M A T A N

BAPTEME CIVIL





L'ENFANT

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance

Lieu de naissance

LE PERE

Nom.....

Prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Profession

Adresse

.....

Signature

LA MERE

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance

Lieu de naissance

Profession.....

Adresse.....

.....

Signature

LE PARRAIN

Nom.....

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Profession

Adresse

.....

Signature

LA MARRAINE

Nom

Prénom.....

Date de naissance

Lieu de naissance

Profession.....

Adresse

.....

Signature